
PROCHAINE ÉTAPE DE LA REPRISE ÉCONOMIQUE : ACCÈS ACCRU À L'ASSURANCE-EMPLOI ET PRESTATIONS DE LA RELANCE ÉCONOMIQUE

Le gouvernement du Canada continue de prendre des mesures significatives et décisives pour soutenir les Canadiens et protéger les emplois durant la pandémie mondiale actuelle de COVID-19.

Ottawa, le 5 octobre 2020 - La Prestation canadienne d'urgence (PCU) s'est avérée être une réponse temporaire importante et nécessaire pour aider les Canadiens qui ont cessé de travailler en raison de la pandémie. À mesure que l'économie canadienne se relance prudemment, le gouvernement passera à un régime d'assurance-emploi simplifié à partir du 27 septembre 2020, afin d'offrir un soutien au revenu à ceux qui ne sont toujours pas en mesure de travailler et qui y sont admissibles, en plus d'instaurer une série de prestations de la relance économique temporaires et imposables visant à continuer d'aider les travailleurs. Alors que le gouvernement se prépare à cette transition – et pour veiller à ce que les Canadiens dont l'emploi est touché par la pandémie continuent de recevoir de l'aide – la PCU sera prolongée de 4 semaines supplémentaires, offrant un nouveau maximum de 28 semaines de prestations.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#).